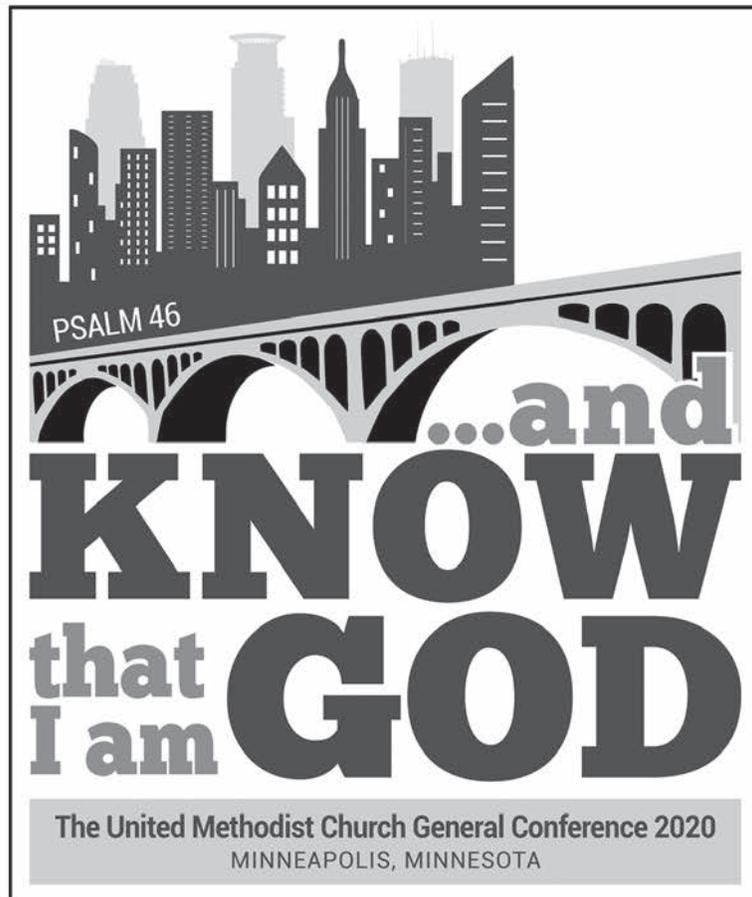


# **Rapport de la Commission d'étude du ministère 2017-2020**



**STUDY OF MINISTRY COMMISSION**  
THE UNITED METHODIST CHURCH

# Le Quotidien du Défenseur Chrétien



## Volume 2, Section 2 Rapports et législation proposée

Autorisé par la Commission de la Conférence générale.  
Édité et distribué par La Maison de publication de l'Église Méthodiste Unie.

## Contenu

### Le Volume 1

#### Manuel pour les Délégués

<b>Lettre du président de la Commission de la Conférence générale</b> .....	4
---	---

### Le Volume 2, Section 1

#### Comité législatif église et société

L'Agence générale Église et société .....	125
Rapport Quadrienal du Comité mondial de lutte contre le SIDA de l'EMU .....	129
Rapport de l'Agence générale Église et société à la Conférence générale 2020 sur la révision des principes sociaux .....	130
Principes sociaux révisés de l'Église Méthodiste Unie .....	133
Législation Proposée, Comité 1 .....	156
Législation Proposée, Comité 2 .....	198
Législation Proposée, Comité 3 .....	263

#### Comité de législatif conférence

Rapport à soumettre à la Conférence générale 2020 ..	297
Législation Proposée .....	304

#### Comité législatif dévouement chrétien

Rapport de l'Agence générale pour la formation des laïcs (Ministères pour la formation des laïcs) ...	379
Services de l'ordination des ministères dans l'ÉMU	384
Fortifier l'Église noire pour le 21e Siècle .....	385
Programme d'ensemble pour les Amérindiens .....	390
Législation Proposée .....	394

#### Comité législatif de l'administration financière

Rapports de la Conseil général sur les Finances et Administration .....	427
Rapports du Conseil général o Régimes de retraite et du santé (Wespath) .....	468
Sommaire du premier rapport : Aperçu .....	468
Premier rapport: Présentation générale de l'agence .....	470
Rapport 2: Changements en réponse aux modifications apportées dans la loi locale .....	474
Sommaire du rapport 3: Passifs liés aux prestations à long terme de la Confession .....	475
Rapport 3: Passifs liés aux prestations à long terme de la Confession .....	477
Sommaire du rapport 4: Renvois de la Conférence générale 2016 .....	487

Rapport 4: Renvois de la Conférence générale 2016 .....	489
La Maison de Publication de l'EMU (US) Rapport de Synthèse .....	492
La Maison de publication de l'EMU (US) quadriennal Rapport .....	494
Rapport de Recueil de cantiques de l'EMU .....	502
Législation Proposée .....	504

### Le Volume 2, Section 2

#### Comité législatif de la foi et la conduite de l'église locale

Envoyée dans L'Amour: Une Compréhension Méthodiste de l'Église .....	589
Législation Proposée .....	616

#### Comité législatif de administration générale

Résumé du Rapport de la Table Connexionnelle à la Conférence générale .....	629
Rapport de la Table Connexionnelle à la Conférence générale .....	631
Législation Proposée .....	636

#### Comité législatif des ministres mondiale

Résumé du Rapport de de l'agence générale pour la Mission Mondiale à la Conférence générale 2020 .....	661
Rapport de de l'Agence générale pour la Mission Mondiale à la Conférence générale 2020 .....	663
Rapport du Ministère en langues asiatico-américaines .....	682
Rapport sur le Programme du ministère coréen .....	687
Rapport sur le Programme national pour les ministères hispano-latins .....	692
Programme du Ministère pour les Îles du Pacifique ..	700
Législation Proposée .....	703

#### Comité permanent en charge des affaires de la conférence centrale

Rapport du Comité permanent en charge des affaires de la Conférence centrale .....	725
Projet d'un <i>général Règlement de l'Église</i> 2020 .....	731
Législation Proposée .....	815

#### Comité législatif de commissions indépendantes

Leadership du Conseil des évêques dans les ministères œcuméniques et interconfessionnels ..	825
Annexe A : Rapport quadriennal de la Commission pan-méthodiste présenté à la Conférence générale de 2020 .....	830

Annexe B : Un don pour le monde : En collaboration pour la guérison d'un monde déchiré . . . . .	835	<b>Comité de législatif sur l'enseignement supérieur/la surintendance</b>	
Rapport de la Commission générale pour les archives et l'histoire . . . . .	842	Rapport de l'Agence générale pour la formation supérieure et le ministère . . . . .	949
Le Centre afro-américain pour l'héritage méthodiste Rapport . . . . .	844	Rapport de l'Association des écoles théologiques Méthodistes Unies . . . . .	952
Rapport de la Commission générale pour la religion et la race . . . . .	846	Rapport de l'Université d'Afrique . . . . .	954
Rapport de l'Agence générale pour la Communication à la Conférence générale (Communications méthodistes unies) . . . . .	849	Rapport du Fonds pour l'éducation théologique de la Conférence centrale . . . . .	956
Rapport de la Commission générale pour le Statut et rôle des femmes . . . . .	851	Législation Proposée . . . . .	958
Rapport des Femmes méthodistes unies . . . . .	853	<b>Comité de législatif du ministère ordonné</b>	
Rapport de la Commission générale des Hommes méthodistes uni . . . . .	856	Rapport de la Commission d'étude du ministère . . .	1003
Rapport du Centre PAIXJUSTE pour la médiation et la transformation des conflits . . . . .	858	Une vocation sacrée : Un cadre théologique pour le ministère ordonné au sein de l'Église Méthodiste Unie . . . . .	1005
Législation Proposée . . . . .	859	Législation Proposée . . . . .	1020
<b>Comité législatif de l'administration judiciaire</b>			
Législation Proposée . . . . .	915		
<b>Comité législatif de église locale</b>			
Législation Proposée . . . . .	941		

***Le Volume 3***

<b>Rapports de la Conseil général sur les finances et administration . . . . .</b>	<b>1065</b>
--	-------------

Les citations bibliques proviennent de:

Texte biblique de la Nouvelle Edition de Genève  
Copyright © 1979 Société Biblique de Genève  
Reproduit avec aimable autorisation Tous droits réservés.

# Ministère Ordonné

## LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'EMU

Volume 2

Nashville, Tennessee

### Rapport de la Commission d'étude du ministère 2017-2020

#### Le circuit de la Commission pour l'étude du ministère 2017-2020

La Conférence générale 2016 a autorisé la Commission pour l'étude du ministère 2017-2020 à entreprendre son travail sur la base du circuit indiqué dans la Pétition 60506-MH-NonDis, qui proposait de soumettre les thèmes suivants à un examen approfondi de la Commission :

1. Articuler une théologie du ministère ordonné pour l'Église Méthodiste Unie en consultation avec le Comité sur la foi et la conduite de l'église locale ;
  2. Explorer et clarifier la relation entre les structures du ministère dans l'édition 2016 du *Règlement de l'Église* et un éventuel *Règlement général de l'Église*. La Commission doit fournir des orientations et la langue dans l'élaboration du texte du *Règlement général de l'Église*, notamment le chapitre deux - « Le ministère des ordonnés » - et le chapitre trois - « La surintendance de l'Église ». Les membres de la Commission feront partie du comité de rédaction du *Règlement général de l'Église*;
  3. Poursuivre l'examen de la formation et de l'éducation du clergé, en œuvrant dans la perspective d'un modèle systémique qui englobe à la fois les travaux du Master en théologie et du cycle de formation et se prolonge dans le statut de membre provisoire et les premières années du ministère. La Commission doit également réfléchir sur la possibilité d'autoriser les commissions des ministères des conférences annuelles à prendre en considération les ordinands (candidats à l'ordination) qui ont obtenu des diplômes du second cycle universitaire (au-delà de la licence) dans des domaines liés au ministère lorsque ces diplômes sont intégrés dans des études théologiques supérieures de base dans un séminaire approuvé ;
  4. Examiner les sources et modèles de financement pour l'éducation et la formation théologiques et ministérielles ;
  5. Explorer la dette étudiante accumulée par les diplômés de séminaires méthodistes unis et les moyens de réduction des coûts.
- Organisée par la résolution 2016 et poursuivant cette mission, la Commission est heureuse de présenter ce rapport.

#### Observations et analyse

1. Articuler une théologie du ministère ordonné pour l'Église Méthodiste Unie en consultation avec le Comité sur la foi et la conduite de l'église locale.

- a. La Commission, en consultation avec le Comité sur la foi et la conduite de l'église locale, soumet le document d'étude intitulé *A Sacred Trust : A Theological Framework for Ordained Ministry in The United Methodist Church* (Une vocation sacrée : un cadre théologique pour le ministère ordonné au sein de l'Église Méthodiste Unie). Ce document est inclus ci-dessous dans le présent rapport.
  - b. Les précédentes Commissions et Conférences générales ont déterminé que notre approche actuelle de l'accréditation, de l'ordination, et du statut de membre de la conférence n'est pas parfaitement conforme à notre histoire, organisation politique et théologie du ministère ordonné, et que par conséquent, notre œuvre sacrée a été entravée.
  - c. Répondant à cet appel par cette offre, la Commission vise les actions suivantes :
    - Dialoguer : entamer une conversation au sein de l'ensemble de l'église sur la signification de l'ordination ;
    - Éduquer : explorer la profonde texture historique et idéologique ancrée dans notre tradition et notre pratique actuelle du ministère ;
    - Diriger : proposer une voie de progrès en s'attaquant aux conceptions présentes et passées du ministère ordonné et accrédité et présenter une législation à la Conférence générale 2024 qui permettra l'alignement de l'organisation politique de l'église relative aux Membres du clergé ordonnés et accrédités sur la compréhension par l'église d'une théologie du ministère ordonné.
  - d. En examinant attentivement et en exprimant courageusement les fondements scripturaux, ecclésiaux, pratiques et théologiques du ministère ordonné, l'église affirme et célèbre le meilleur de la tradition Wesleyenne.
2. Explorer et clarifier la relation entre les structures du ministère dans l'édition 2016 du *Règlement de l'Église* et un éventuel *Règlement général de l'Église*. La Commission doit fournir des orientations et la langue dans l'élaboration du texte du *Règlement général de l'Église*, notamment le chapitre deux - « Le ministère des ordonnés » - et le chapitre trois - « La surintendance de l'Église ». Les membres de la Commission feront partie du comité de rédaction du *Règlement général de l'Église*.

- a. Lors de ses deux premières réunions, la Commission a apporté sa contribution pour les chapitres deux et trois.
  - b. Une équipe représentant la Commission a assisté aux sessions de travail précédant chaque réunion du Comité permanent en charge des affaires de la Conférence centrale (SCCCM), en collaboration avec le Comité sur la foi et la conduite de l'église locale, afin de poursuivre le travail de rédaction du *Règlement général de l'Église*, tel qu'exigé par la Conférence générale.
  - c. Grâce à la consultation de la Commission et à son concours, le SCCCМ recommande à la Conférence générale de reporter à 2024 la présentation d'une version préliminaire du *Règlement général de l'Église*.
  - d. La législation soumise par le SCCCМ pour 2020 comprend la Commission comme élément du travail du *Règlement général de l'Église* pour le quadriennat 2021-2024. L'intention future est de poursuivre ces partenariats et consultations avec le SCCCМ. Le SCCCМ comme la Commission proposent une législation afin de poursuivre la consultation de la Commission sur le *Règlement général de l'Église*, si la Commission était approuvée pour le quadriennat 2021-2024.
3. Poursuivre l'examen de la formation et de l'éducation du clergé, en œuvrant dans la perspective d'un modèle systémique qui englobe à la fois les travaux du Master en théologie et du cycle de formation et se prolonge dans le statut de membre provisoire et les premières années du ministère. La Commission doit également réfléchir sur la possibilité d'autoriser les commissions des ministères des conférences annuelles à prendre en considération les ordinands qui ont obtenu des diplômes du second cycle universitaire (au-delà de la licence) dans des domaines liés au ministère lorsque ces diplômes sont intégrés dans des études théologiques supérieures de base d'un séminaire approuvé.
    - a. Le travail de la commission sur la formulation d'une théologie d'un ministère ordonné doit précéder les décisions relatives aux exigences de l'église en matière d'éducation du clergé. L'examen approfondi par la commission de la formation et de l'éducation du clergé est inhérent au document *Une vocation sacrée*, qui fait partie du rapport complet de la commission.
  4. Examiner les sources et modèles de financement pour l'éducation et la formation théologiques et ministérielles.
    - a. La commission recommande l'adoption de la pétition n°20206 (ADCA p. 514) qui stipule : « Toutes les conférences annuelles des Méthodistes Unis recevant des allocations du Fonds pour l'éducation pastorale enverront des rapports annuels à l'Agence générale pour la formation supérieure et le ministère, détaillant la manière dont les allocations du Fonds pour l'éducation pastorale ont été dépensées ».
    - b. Cette directive doit continuer à être prise en compte par la commission 2021-2024 alors que le document sur la théologie du ministère continue d'évoluer.
  5. Examiner en détail la dette étudiante accumulée par les diplômés de séminaires méthodistes unis et les moyens de réduction des coûts.
    - a. Par l'intermédiaire d'un partenariat et d'une subvention financée par le Lilly Endowment, Inc. l'Agence générale pour la formation supérieure et le ministère et Wespeth Benefits and Investments réalisent un travail considérable sur l'éducation financière et l'endettement du clergé. Une équipe de subvention a ainsi été créée afin de contrôler régulièrement les niveaux d'éducation financière du clergé et son niveau d'endettement. Grâce à cette subvention, de nombreux projets et opportunités pédagogiques ont été développés afin d'aider le clergé à améliorer ses compétences dans le domaine du leadership financier et de soulager la dette du clergé.
    - b. La Bourse d'Excellence dans le leadership du clergé est un projet développé par l'intermédiaire de cette subvention qui a eu un impact considérable. Cinq cent vingt-et-un étudiants se sont vu accorder des fonds au cours des trois dernières années. Les étudiants qui ont reçu des bourses au cours de la première année ont déclaré éviter collectivement 760 338 USD de dette supplémentaire.
    - c. Compte tenu de l'important travail réalisé par cette équipe de subvention, la commission a choisi de concentrer ses efforts sur d'autres questions d'avantage en conformité avec la capacité et l'expertise des membres de la commission. L'équipe de subvention couvre la question de l'éducation financière et de la dette du clergé en utilisant largement plus de ressources et d'expertise que celles accessibles à la commission pour ce domaine de travail.
    - d. Pour un rapport plus complet sur ce projet, veuillez consulter le rapport de l'Agence générale pour la formation supérieure et le ministère.

### **Conclusion et demande d'étude supplémentaire**

Une conversation ciblée et soutenue au sein de l'ensemble de l'Église Méthodiste Unie sera nécessaire au cours du prochain quadriennat alors que l'église réagit au document d'étude pour *A Sacred Trust: A Theological Framework for Ordained Ministry in The United Methodist Church (Une vocation sacrée : un cadre théologique pour le ministère ordonné au sein de l'Église Méthodiste Unie)*. Ce document suit immédiatement, après la recommandation d'une étude approfondie de la commission.

La Commission 2017-2020 exige un renouvellement pour le quadriennat 2021-2024. La résolution visant le renouvellement de la commission comprend des détails liés au circuit à la commission, au champ d'application de son travail, et à son financement (voir ADCA p. 1061, Pétition n°20661, Ministère ordonné – Résolution non-disciplinaire).

# Une vocation sacrée

## Un cadre théologique pour le ministère ordonné au sein de l'Église Méthodiste Unie

### Commission pour l'étude du ministère, juillet 2019

#### Résumé

Mandatée par la Conférence générale 2016 « afin de formuler une théologie du ministère ordonné pour l'Église Méthodiste Unie », la Commission pour l'étude du ministère (CEM) 2017-2020 cherche à stimuler une conversation permettant d'approfondir la compréhension théologique que l'église a d'elle-même dans la réalisation de la mission de Dieu pour un monde transformé. Les précédentes Commissions et Conférences générales ont déterminé que notre approche actuelle de l'accréditation, de l'ordination, et du statut de membre de la conférence n'est pas parfaitement conforme à notre histoire, organisation politique et théologie du ministère ordonné, et que par conséquent, notre œuvre sacrée est entravée. En tant que peuple de la résurrection, nous aspirons à la renaissance du mouvement wesleyen, et nous proposons cet exposé dans l'espoir fervent du renouveau de l'église au cœur de la crise confessionnelle actuelle.

La Commission de l'étude du ministère affirme ainsi la nature sacrée, incarnée et prophétique du ministère ordonné au sein de l'Église Méthodiste Unie. Ancrés dans une compréhension wesleyenne de la grâce et de la sainteté, nous percevons le ministère ordonné en tant que statut de service personnifié et participation incarnée au mouvement sublime de l'Esprit – dans la quête d'un monde transformé. La CEM a défini l'*ordination* comme suit :

L'ordination est un signe visible et extérieur de la vocation sacrée du leadership du clergé. C'est un don de Dieu, donné à l'église du Christ par l'intermédiaire de la puissance de l'Esprit Saint. L'ordination est un acte sacré de l'église universelle qui habilite les membres du clergé, lesquels manifestent une grâce intérieure et spirituelle, afin de représenter l'initiative divine à l'œuvre au sein de la communauté à travers la vie du ministère apostolique. En tant qu'offre sacramentelle, enracinée dans notre baptême commun et une Table, l'ordination porte le témoignage de la mission de Dieu à l'œuvre dans le monde.

Dans cette optique, nous proposons trois revendications essentielles pour un dialogue, une analyse et une mise en œuvre : (1) l'ordination initie les pasteurs et les diacres à adopter une posture de service et une règle de vie connue sous le nom de « conduite de l'église locale » ; (2) compte tenu de la nature sacramentelle de l'ordination, les diacres comme les pasteurs sont tenus de nourrir et de diriger la vie sacramentelle de l'église ; (3) en ordonnant plutôt qu'en accréditant le clergé, l'église réaffirme sa position historique et théologique en relation avec l'église œcuménique.

Nous reconnaissons qu'aucune de ces revendications ne représente la pratique actuelle au sein de l'Église Méthodiste Unie. La mission de l'église sera bien servie par la dissociation de l'ordination et de l'adhésion à la conférence, et par la restauration du ministère distinctif des ministres ordonnés « itinérants » et « locaux » (diacres et pasteurs). Nous sommes ainsi convaincus, que grâce à un profond engagement théologique les uns envers les autres, nous sommes en mesure de découvrir un nouvel avenir empli de l'espoir et de la promesse de la tradition apostolique dont nous avons hérité. À la fin de ce document, nous proposerons des questions permettant d'orienter la conversation de l'église afin de découvrir ensemble la manière dont notre histoire et notre théologie peuvent nous inciter à une nouvelle réflexion imaginative sur les exigences missionnaires de notre monde actuel.

#### Préface

Nous sommes les héritiers d'une tradition aussi magnifique que complexe, gracieusement divisée et vivant un constant renouvellement. Née dans un mouvement dirigé par des laïcs, l'Église Méthodiste Unie recherche constamment le renouveau de l'Esprit afin de devenir plus pertinente, plus vibrante et plus dynamique. Bien que nous ne montrions pas toujours le meilleur de ce que nous aspirons à être, par l'intermédiaire de conférences, agences et commissions, l'église s'efforce d'être le peuple de Dieu, une communauté baptisée, le corps du Christ. Dans la poursuite de cette vision, les Commissions du Ministère pour l'étude ont été mandatées par les Conférences générales afin de remanier notre mode wesleyen de ministère ordonné, accrédité et laïc. Pendant des décennies, ces commissions ont examiné avec ferveur l'identité, la forme et la portée du ministère des Méthodistes unis afin d'accomplir plus fidèlement la mission de Dieu pour l'église. Par une réflexion constante, l'église s'efforce donc d'atteindre la perfection chrétienne.

Au nom du ministère et de la mission renouvelée, la Conférence générale de 2016 a demandé à cette commission « de formuler une théologie du ministère ordonné pour l'Église Méthodiste Unie ». Nous avons été appelés afin de rendre plus délibérés et plus visibles les principes intégrés et masqués actuellement à l'œuvre. Au fil des siècles, la pratique du ministère ordonné dans le méthodisme a changé, s'est métamorphosée, et a évolué en une matière organique qui n'intègre pas toujours de manière systématique notre théologie, notre histoire et notre politique si riches. Aussi parfaitement réfléchis qu'aient été ces changements – souvent nés d'une nécessité missionnaire urgente – ils n'ont pas été uniformes,

coordonnés ni exhaustifs ; ils ont parfois eu des conséquences imprévues en aval.

Ainsi, l'expansion de l'*accréditation* a-t-elle fondamentalement modifié la signification des sacrements ainsi que la nature sacramentelle de l'ordination, du statut de membre de la conférence et des ordres. L'accréditation de prédicateurs laïcs avec responsabilité pastorale, qui ne sont pas ordonnés, a par le passé constitué une exception afin de garantir l'accessibilité des sacrements pour tous les chrétiens. Au fil du temps – alors que les congrégations attendaient de plus en plus de la direction du clergé qu'elle exerce son ministère auprès des membres de la paroisse locale, plutôt que le domaine de mission d'un circuit, et qu'augmentait le coût de la fourniture d'une rémunération adéquate aux pasteurs – cette exception est de plus en plus devenue la norme. L'accréditation est en effet devenue une réponse fonctionnelle à un défi missionnaire. Cette réaction n'est toutefois pas la seule option disponible : Par exemple, les pasteurs peuvent se déplacer dans les circuits avec la responsabilité de l'administration sacramentelle pour un ensemble de congrégations. Une telle pratique, qui a des précédents historiques, répond à un besoin missionnaire tout en honorant plus parfaitement une perception apostolique des sacrements. Au cours des dernières années, au lieu de déployer des pasteurs, l'église possède des pasteurs ordonnés.

À la lecture de *A Sacred Trust : A Theological Framework for Ordained Ministry in The United Methodist Church* (Une vocation sacrée : un cadre théologique pour le ministère ordonné au sein de l'Église Méthodiste Unie), on observe l'absence de toute discussion théologique relative à l'accréditation. Or, cette omission n'est en rien accidentelle. Nous maintenons que l'accréditation ne naît pas du tissu théologique et historique de notre héritage wesleyen. Notre intention ici, dans la quête d'une innovation ancrée dans la tradition, est de faire progresser la mission de l'Église Méthodiste Unie née de notre engagement historique en faveur d'une éducation théologique avancée et d'une responsabilité mutuelle.

Cela étant dit, les prédicateurs laïcs avec une responsabilité pastorale sont des cadeaux faits à l'église, et qui offrent les « moyens de la grâce ». Nous célébrons le fidèle ministère que les prédicateurs laïcs avec responsabilité pastorale offrent chaque jour à l'église. Ils sont appelés à la vocation et portent des fruits. En effet, dans certaines conférences, les prédicateurs laïcs avec responsabilité pastorale ne sont *pas* vraiment « locaux » : ils sont inclus dans le groupe des ministres itinérants (sans la garantie d'une nomination) que le cabinet envisage lorsqu'il procède à des affectations via la conférence. En outre, nous honorons particulièrement le ministère des prédicateurs laïcs avec responsabilité pastorale dans les congrégations raciales/ethniques et les églises rurales, qui ont piloté le ministère transformationnel en dépit de difficultés considérables.

Observant le décalage entre notre histoire, notre politique et notre théologie du ministère ordonné, la Conférence générale a sollicité une intervention afin de corriger ce décalage. Répondant à cet appel, par le biais de cette offre, la présente

Commission du Ministère pour l'étude souhaite mener les actions suivantes :

1. **Dialoguer** : entamer une conversation théologique sur la signification de l'ordination ;
2. **Éduquer** : explorer la profonde texture historique et idéologique ancrée dans notre tradition et notre pratique actuelle du ministère ;
3. **Guider** : proposer une voie de progrès en traitant les conceptions actuelles et passées du ministère ordonné et accrédité.

Par l'examen attentif et l'expression courageuse des fondements scripturaux, ecclésiaux, pratiques et théologiques du ministère ordonné, nous affirmons et célébrons le meilleur de la tradition wesleyenne.

Fidèles à notre patrimoine spirituel et intellectuel, nous prions avec ferveur pour que ce document, *A Sacred Trust: A Theological Framework for Ordained Ministry in The United Methodist Church* (2019), évolue et finisse par devenir, parallèlement aux textes *By Water and the Spirit: A United Methodist Understanding of Baptism* (2008) (Par l'eau et l'esprit : Une compréhension du baptême par les Méthodistes Unis) et *This Holy Mystery: A United Methodist Understanding of Holy Communion* (2004) (Ce saint mystère : une compréhension de la Sainte Communion par les Méthodistes Unis), une ressource d'enseignement pour une formation approfondie. Dans une certaine mesure, il complète le modèle en trois points présenté dans le texte œcuménique pivot, *Baptism, Eucharist and Ministry* (Faith and Order Paper 111, 1982 (Baptême, Eucharistie et Ministère (Document de Foi et Constitution 111, 1982)).

*A Sacred Trust* est le fruit de décennies de commissions du Ministère pour l'étude et d'innombrables conversations, réunions, dialogues et documents. Bien que notre travail ici soit descriptif, critique et constructif, nous ne *créons* pas une théologie de l'ordination et ne remanions pas le processus de l'ordination. Dans la formulation d'une théologie du ministère ordonné, nous cherchons à donner la voix à ce qui existe déjà en notre sein, alors que nous participons à la *Missio Dei* (mission de Dieu). Dans cet objectif, nous poserons, dans ce document de discussion, les questions suivantes :

- Qu'est-ce que l'ordination et comment la définissons-nous ?
- Qu'est-ce que notre théologie de l'ordination ? Pourquoi est-elle importante ?
- Quelles sont les contributions historiques majeures qui étayaient les affirmations théologiques ?
- Qu'observons-nous comme principaux défis pour notre théologie et notre pratique de l'ordination ?
- Comment pourrions-nous progresser et faire des propositions constructives pour le changement ?

Croyant que les leaders chrétiens transformationnels jouent un rôle essentiel dans le renouvellement de l'église, nous étayons ici les implications historiques et contemporaines

de l'orientation théologique du Méthodisme concernant le leadership chrétien ordonné.

D'abord, à titre d'introduction, nous fournissons une *définition* de l'ordination à la manière wesleyenne. Dans la deuxième section, nous détaillons cette définition et sondons la « Signification de l'ordination ». Ensuite, dans la troisième section, nous explorons « l'Action de l'ordination », et ce qu'elle accomplit dans la vie de la personne ordonnée et la vie de l'église. Puis, dans la quatrième section, nous examinons la « Nature du ministère ordonné » en tant que processus pour appeler, équiper, former et envoyer. La cinquième section revient sur notre passé, à la lumière de notre avenir, en considérant « La manière dont notre histoire éclaire notre théologie et notre politique future ». Enfin, dans la sixième section, nous proposons quelques remarques de conclusion et posons quelques questions susceptibles de faire progresser davantage la conversation.

Il ne fait aucun doute, alors que nous exposons une théologie de l'ordination pour l'Église Méthodiste Unie, via le prisme wesleyen des Saintes Écritures, de la tradition, de l'expérience et de la raison, qu'émergeront de nouvelles considérations pratiques avec des implications ecclésiastiques et organisationnelles. Tout en notant que la théologie et la pratique sont « constamment et d'ores et déjà » entremêlées, notre intention n'est pas ici de régler les implications organisationnelles par des changements législatifs immédiats. À l'inverse, par un processus itératif et collaboratif, nous espérons que le dialogue qui s'ensuivra ouvrira une voie claire pour la Conférence générale 2024.

La théologie vivifie l'église en fournissant le langage permettant d'accéder au mystère sublime de Dieu que nous vivons au sein de la communauté chrétienne. Lorsque nous donnons la voix à l'œuvre de l'Esprit, nous envoyons une convocation à participer à ce don divin. Dans la mesure où l'ordination est une extension du baptême, le ministère ordonné approfondit la vocation chrétienne de la mission de transformation du monde. Dans cet esprit, la théologie du ministère ordonné présentée ici exprime notre espoir d'une église dotée d'une claire compréhension d'elle-même, et bien positionnée et activement engagée dans une mission significative et pertinente. L'église confie aux ministres ordonnés, qui vivent dans un pacte clérical de confiance et de responsabilité mutuelle, la direction de cette tâche : car en effet il s'agit d'une « vocation sacrée ».

## I. Introduction

*L'ordination* est un signe visible et extérieur de la vocation sacrée du leadership du clergé. C'est un don de Dieu, donné à l'église du Christ par l'intermédiaire de la puissance de l'Esprit Saint. L'ordination est un acte sacré de l'église universelle qui habilite les membres du clergé, lesquels manifestent une grâce intérieure et spirituelle, afin de représenter l'initiative divine à l'œuvre au sein de la communauté à travers la vie du ministère apostolique. En tant qu'offre sacramentelle, enracinée dans notre baptême commun et une Table, l'ordination porte le témoignage de la mission de Dieu à l'œuvre dans le monde.

Lorsque les Méthodistes Unis se réunissent pour la *rennaissance* lors de la conférence annuelle, le service de l'ordination inspire l'église. Un nouveau vent d'Esprit souffle, et Dieu insuffle la vie sur la communion des saints, pendant l'atelier divin. Le joyeux festival de chansons, danse, examen et Parole convergent tous vers ce moment où l'évêque assumant la présidence prononce la prière collective du peuple : « Dieu tout puissant, déverse ton Esprit saint ». Un profond espoir réside dans cette simple demande. Par des paroles qui rappellent les invocations du baptême et de la Communion – alors que l'assemblée réunie des laïcs et des membres du clergé habilite ses ordinands pour la fonction et le travail de diacres et pasteurs – l'église se recrée.

**L'église aspire à la transformation.** Les chrétiens de la tradition wesleyenne cherchent toujours à vivre un changement du cœur et de la vie, annonciateur d'une église et d'un monde davantage à l'image de Dieu. Le clergé ordonné offre ainsi un leadership unique qui accompagne cette transformation. Pendant la conférence annuelle, le service de l'ordination marque de manière rituelle l'importance de ce travail, est le signe de la confiance et des attentes que l'église place dans son clergé. En tant que telle, l'ordination est un moment décisif dans ce service culturel, comme dans la vie de l'église, et la vie de l'ordinand – mystérieuse sacrée, sublime – et pourtant, très ordinaire. Oui, c'est dans le quotidien, dans chaque journée, que ce mystère s'incarne. L'Esprit se rapproche et s'unit aux appelés, à la communauté et au Saint qui nous appelle chacun par notre nom.

**L'église participe audacieusement et humblement à la mission de Dieu dans le monde.** Il ne nous appartient pas de créer cette mission. Nous sommes plutôt appelés au don et au travail, et notre prière est chantée : « Parachève ta nouvelle création ; fais que nous soyons purs et sans péchés » (Charles Wesley, « L'Amour de Dieu surpasse tous les autres », 1747). Notre tâche est de servir en tant que moyens de grâce – voire de refléter la grâce de Jésus Christ – de manière à ce que toute la création puisse se savoir aimée de Dieu. Tous les chrétiens sont envoyés, comme le prêchait l'autre Wesley « pour diffuser la sainteté des écritures sur la terre » (John Wesley, « Le christianisme scripturaire », 1744). Au travail, dans nos familles ainsi que dans le monde entier, les disciples du Christ portent le témoignage de l'amour sans limite de Dieu.

« **Le peuple** » constitue l'église en tant que **communauté des baptisés**. Chaque chrétien est appelé au ministère par la vertu du baptême. (L'étymologie du mot *laïcisme* vient de *laos*, qui signifie « le peuple » en grec). *Par l'Eau et l'Esprit* explique : « Ce ministère, auquel nous participons, au niveau individuel et collectif, est l'activité de la mission chrétienne . . . fondée sur la conscience que nous avons été appelés dans une nouvelle relation non seulement avec Dieu, mais aussi avec le monde. . . . Il s'agit de la prêtrise universelle de tous les croyants » (§ 56). Cette communauté des baptisés est régulièrement renouvelée et nourrie à la Table alors qu'elle cherche à accomplir la mission de Dieu dans le monde.

**L'église existe pour le bien de la transformation du monde**, et en tant que telle, elle ne se dissocie pas du monde.

Les laïcs, en particulier, vivent à la croisée du monde et de l'église, et ce faisant, ils dirigent et participent au ministère par la « vie commune de gratitude et de dévotion, de témoignage et de service, de célébration et de la mission chrétienne » de l'église (*Règlement de l'Église* 2016 [BOD], ¶ 126). Leurs « Exemples christiques de la vie quotidienne ainsi que le partage de leurs propres expériences religieuses de l'évangile » démontrent la manière « dont tous les chrétiens sont appelés au ministère partout où le Christ veut qu'ils servent et portent témoignage » (¶¶ 127, 128). En tant que telles, les « personnes appelées Méthodistes » ont constamment affirmé que l'église ne peut pas exister sans le ministère du laïcisme. La croissance rapide du mouvement Méthodiste, à son origine et de nos jours, a lieu en grande partie due au fait que l'église est dirigée par des laïcs et inspirée par le Christ.

**À partir du laïcisme, en effet, certains sont appelés au ministère ordonné en tant que membres du clergé.** Alors que les laïcs comme les membres du clergé participent au ministère de l'église, les ministres ordonnés sont appelés à une nouvelle relation avec l'église et à une nouvelle expression de leadership tout au long de leur vie. Les membres du clergé ordonnés sont des chrétiens baptisés qui se soumettent à une « règle de vie », connue sous le nom d'ordre, laquelle encadre leur service à l'église. En effet, le mot *ordination* lui-même vient de la même racine que celle utilisée pour le mot « ordre » (latin *ordo*). Au mieux, ce service imite l'humilité et la mobilité descendante incarnée dans l'ancien hymne chrétien enregistré dans Philippiens 2:6-11. Modelé par l'église, le clergé ordonné aide à forger la mission et le ministère actuels de l'église. Initiée à cette règle de vie et à un mode de responsabilité connu sous le nom de membre de la conférence, la personne ordonnée sert Dieu en s'engageant dans un processus continu de formation spirituelle, alors qu'elle accompagne le renouvellement de l'église via les ministères de la Parole, du Sacrement, de l'Ordre, de l'Amour et de la Justice.<sup>1</sup>

### *Des concepts et une terminologie complexes*

Au sein de l'Église Méthodiste Unie, bien que les diacres et les pasteurs soient ordonnés dans des ordres, seuls les pasteurs assument la responsabilité du ministère de l'ordre, ce qui est souvent réduit à l'administration de la vie d'une congrégation. Cette duplication des termes, embrouille, dans une certaine mesure, un concept qui revêt plusieurs couches de sens, et confond involontairement identité et fonction.

Historiquement en effet, le mot « ordre » est né dans les traditions monastiques du premier millénaire de l'église. Ces personnes qui appartenaient à un ordre particulier suivaient tout au long de leur vie une organisation unique au sein d'une communauté intentionnelle qui définissait d'une manière unique un objectif essentiel pour son existence : la défense de la foi, la solidarité avec les pauvres, l'évangélisme, et l'éducation, pour

n'en citer que quelques exemples. Les ordres fournissaient le prisme distinctif par lequel ses membres comprenaient leur relation avec l'église et le monde, priaient l'évangile de Jésus, et assuraient, alimentaient et étendaient la mission apostolique et les sacrements dans le monde entier en tant que « serviteurs du Christ et dispensateurs des mystères » (1 Corinthiens 4:1).

Être ordonné dans un ordre aujourd'hui relie les pasteurs et les diacres à une tradition ancienne qui s'étend dans les communautés contemporaines qui partagent une vision et un mode de vie communs. Alors que les pasteurs guident la vie spirituelle et temporelle de l'église locale, les diacres et les pasteurs – en tant que nouveaux venus dans une vie ancrée dans la tradition apostolique – ordonnent le ministère de l'église. Par leurs identités uniques, les pasteurs et diacres ordonnent *l'ensemble* de la vie de l'église afin de garantir que l'œuvre de l'Esprit Saint anime la vie de l'église et que Jésus Christ est présenté encore et toujours par le biais de son œuvre au sein et au-delà de ses portes. Cette compréhension de l'ordre recoupe donc plusieurs aspects du ministère.

Le terme *ordre* est non seulement chargé de significations mitigées, mais le concept de *clergé* a également évolué dans le temps et dans des contextes différents – et porte parfois des traces historiques contradictoires et perturbantes. Ainsi, pendant les décennies entre les années 1940 et 1968, l'Église Méthodiste Unie a supprimé les postes de « pasteur local » et de « diacre local ». Ces personnes avaient achevé leur formation et étaient ordonnées, mais dans la mesure où elles ne « voyageaient » pas, leur statut de membre était conservé dans la conférence de district ou trimestrielle. Après 1968, le statut de « pasteur laïc » a été créé, uniquement pour être remplacé rapidement par le « prédicateur laïc avec responsabilité pastorale » : des personnes non ordonnées assumant la responsabilité de célébrer les sacrements dans le cadre de leur affectation et ayant un statut de membre de la conférence (avec seulement quelques limitations très spécifiques), même lorsque leur première année de formation au Cours de l'étude n'a pas encore été achevée.

Pour augmenter davantage notre confusion, le mot *pasteur* a lui-même également évolué, passant d'un rôle historique qui était porté à la fois par les laïcs et les membres du clergé qui dirigeaient les églises à un *statut de clergé* officiel dans la conférence annuelle. Historiquement, les personnes ordonnées étaient appelées les « prédicateurs » et « ministres » et non « pasteurs ». Les exhortateurs prêchaient quant à eux dans des cadres locaux et les intendants prenaient en charge les congrégations, pendant que les prédicateurs se déplaçaient, célébraient les sacrements et les mariages. C'est dans cette tradition riche, mais aussi complexe, que ce document s'inscrit. La conversation se poursuit, nous l'espérons avec une clarté et une perception améliorées.

Dans le déchiffrement de notre riche héritage, nous attirons l'attention sur deux éléments historiques essentiels : la séparation, au dix-huitième siècle, entre le mouvement méthodiste

1. Le *Règlement de l'Église* 2016 inclut le mot « Service » comme une fonction des ministères des pasteurs et des diacres. Nous croyons que le *service* est une posture de ministère bien plus qu'une de ses fonctions (voir ci-dessous).

aux Amériques et l'Église anglicane, et les fusions du vingtième siècle, qui ont donné lieu à l'Église Méthodiste Unie d'aujourd'hui. Nous trouvons une trace de la relation complexe de l'*accréditation*, qui trouve son origine en tant que fonction de l'état-nation, avec l'*ordination* qui a de tout temps constitué un casuel. Alors que le méthodisme a évolué, passant d'un mouvement marginal à une confession « agglomérée », notre compréhension des termes *clergé*, *itinérant* et *local* a remodelé la pratique du ministère.

Aussi malléable et confuse qu'ait été notre formulation théologique, **nous affirmons aujourd'hui la nature sacramentelle, incarnationnelle et prophétique du ministère ordonné au sein de l'Église Méthodiste Unie.** Ancrés dans une compréhension wesleyenne de la grâce et de la sainteté, nous confirmons que le ministère ordonné est la participation personnifiée et incarnée au mouvement sublime et sacré de l'Esprit, dans la quête d'un monde transformé. Tout comme Dieu a créé l'ordre à partir du chaos dans la Création, par l'ordination, l'Esprit de Dieu ordonne l'église, invite la communauté baptisée dans un ministère renouvelé et pertinent, initie les ministres à une « règle de vie » et nous propulse tous dans la nouvelle création. Sur la signification de ce don de l'Esprit, nous faisons trois affirmations théologiques constructives :

1. L'ordination initie les pasteurs et les diacres à une posture de service et à une règle de vie connue sous le nom « d'ordre » ;
2. Compte tenu de la nature sacramentelle de l'ordination, les diacres et les pasteurs assument la responsabilité d'alimenter et de guider la vie sacramentelle de l'église ;
3. En ordonnant le clergé au lieu de l'accréditer, l'église clame de nouveau sa position historique et théologique en relation avec l'église œcuménique.

L'ordination est importante car, à travers la direction du clergé, l'église recherche une transformation en tant que communauté sacramentelle. Profondément enracinée dans sa nature ancienne et apostolique, l'église a mis en place l'ordination en tant qu'élément essentiel de son identité en tant que communauté ancrée dans la Parole et le Sacrement. En tant que chrétiens, nous avons la vision d'un nouveau jour qui pointe déjà mais n'est pas encore totalement parmi nous. Le clergé ordonné, par l'onction de l'Esprit Saint, guide l'église afin qu'elle vive dans cet avenir.

## II. La signification de l'ordination

### *L'ordination est un signe visible et extérieur de vocation sacrée*

John Wesley, suivant son héritage anglican, croyait que les sacrements sont un « signe visible et extérieur d'une grâce intérieure et spirituelle » (*Le Livre de la prière commune*). Dans les sacrements du baptême et de la Sainte Communion, les signes extérieurs de l'eau, du pain et du vin signifient (ou montrent) une autre réalité spirituelle, manifestée par leur

célébration parmi l'assemblée des fidèles. Bien que n'étant pas un sacrement pour les Méthodistes Unis, l'ordination n'en est pas moins sacramentelle. C'est un signe extérieur qui montre une réalité nouvelle et spirituelle. L'ordination est un signe efficace de l'action de l'Esprit Saint, habilitant la personne ordonnée pour un mandat ou un travail de ministère au sein de l'église. En d'autres termes, l'ordination est un moyen de grâce. Dans la mesure où Dieu est fidèle et répond à la prière de l'église qui a entouré, soutenu et formé un candidat sur le long terme, l'ordination confère la grâce qu'elle signifie.

L'ordination met en effet en place une confiance sacrée entre la sainte Trinité, l'église et la personne ordonnée. L'église accorde sa confiance à la personne ordonnée afin qu'elle soit intendante du Monde, des sacrements et de la tradition apostolique. L'acte d'ordonner confère à la personne ordonnée cette vocation sacrée, initiée par l'Esprit Saint, par l'intermédiaire de l'appel et confirmée par l'église par le biais d'un processus de formation rigoureux. La vocation au ministère ordonné est un appel à un type de vie particulier, s'en remettant aux manières dont Dieu est vécu par l'intermédiaire des ministères de l'église. L'ordination met en place une nouvelle identité et une nouvelle manière d'être dans le cadre desquelles la personne ordonnée assume une nouvelle posture parmi les baptisés, une posture de service, modelée par l'ordre au sein duquel elle est ordonnée.

La vocation sacrée de l'ordination est modelée tout au long du processus donnant lieu à l'ordination, constituée par l'examen historique des candidats avant la conférence annuelle, et mise en place par le pacte entre la personne ordonnée et l'église dans l'examen général de la liturgie de l'ordination. Après la présentation des candidats à l'ordination, le peuple de Dieu assemblé déclare son accord et son soutien au nom de l'ensemble de l'église à « les défendre dans leur ministère » (2017-2020 *Ordinal*, 19).

Les personnes ordonnées sont identifiées comme des « collègues de tout le peuple de Dieu » et il leur est rappelé qu'elles ont « vocation à servir plutôt qu'à être servies. » Il leur est demandé d'affirmer la foi dans le Dieu trinitaire et la confiance dans les Saintes Écritures. Elles sont chargées d'être fidèles dans la prière et dans les disciplines spirituelles, comme moyen de modeler leur vie selon les enseignements du Christ, et de guider le peuple de Dieu pour « rechercher la paix, la justice et la liberté pour toutes les personnes ». Il leur est demandé de défendre la loyauté envers l'Église Méthodiste Unie, en « acceptant et en défendant son ordre, sa liturgie, sa doctrine et sa discipline », et en se soumettant à la responsabilité mutuelle avec leurs pairs comme avec leurs superviseurs, avec l'attente réciproque qu'elles seront soutenues et renforcées « dans la prière, l'étude, le culte, et le service conformément à la règle de vie » de l'ordre au sein duquel elles sont ordonnées (*Ordinal*, 19-20).

Les laïcs et les personnes ordonnées sont donc liés les uns aux autres dans ce pacte de confiance sacrée ; dans la prière de l'ordination, Dieu bénit et affirme ce pacte en tant

qu'évêque « au nom de tout le peuple de Dieu, demande au Tout Puissant de « déverser sur *le candidat* l'Esprit saint pour le mandat et le travail d'un diacre [ou pasteur] dans la sainte église du Christ » (*Ordinal*, 25, 28).

### ***L'ordination est un don de Dieu à l'église sainte du Christ par l'intermédiaire de la puissance de l'Esprit saint.***

En tant qu'église, nous croyons que Dieu entend nos prières et répond. À tout âge et à tout moment, le peuple de Dieu a besoin d'un leadership fidèle pour gérer la tension entre le règne de Dieu annoncé par le Christ et les prérogatives mesquines de ce monde dans lequel la volonté et les désirs de l'être humain prévalent encore. L'église, quelle que soit l'époque, prie afin de demander un leadership à Dieu dans une époque telle que celle-ci. Dieu donne ce leadership en appelant les candidats au ministère ordonné, qui sont ensuite formés, équipés, ordonnés puis envoyés afin de diriger l'église et de porter le témoignage du règne de Dieu au cœur d'un monde nécessitant si désespérément de connaître la grâce salvatrice du Christ. Dans le service de l'ordination, le peuple de Dieu reconnaît et reçoit ce cadeau. La prière de l'ordination est la prière du peuple, dirigée par l'évêque, qui pose les mains sur la tête de la personne ordonnée et appelle sur elle la puissance de l'Esprit Saint. Bien que le signe/acte d'ordination soit fait par l'évêque, l'action d'ordonner est l'œuvre de Dieu, la satisfaction d'une vocation fidèlement discernée dans le temps par le candidat et l'église (*Ordinal*, 6).

L'ordination permet de faire connaître certaines des manières dont l'Esprit Saint agit déjà et continue d'agir tout au long de la vie de la personne ordonnée et de l'église, signifiant, non seulement notre totale dépendance envers Dieu pour le résultat de la prière de l'église, mais aussi notre confiance que l'Esprit Saint peut et veut faire « infiniment au-delà de tout ce que nous demandons ou pensons » (Éphésiens 3:20). L'ordination représente une effusion de la vie trinitaire par le biais de l'église et de la personne ordonnée, qui sont équipées afin de diriger et de guider l'église dans le ministère apostolique partagé d'être pris, béni, brisé et donné pour la vie du monde.

### ***L'ordination est un Acte sacré de l'Église universelle***

En tant que Méthodistes Unis, nous croyons que la grâce de Dieu est à l'œuvre en nous bien avant que nous n'en prenions conscience. Par l'initiative de Dieu, révélée plus pleinement à travers le Christ, la grâce nous libère du pouvoir du péché et nous incite à vivre une vie illustrant toujours plus pleinement l'intention d'amour de Dieu. Dans la mesure où l'ordination est un signe extérieur et visible, elle induit une grâce intérieure et spirituelle. Cette grâce est montrée par le biais d'un appel divin, discerné mutuellement par une personne et l'église, et se manifeste par les ministères qui portent le fruit de l'Esprit alors que la personne ordonnée continue de

se développer dans une expression plus complète de l'intention d'amour de Dieu, d'être « rendue parfaite dans l'amour » (*Règlement de l'Église* 2016, Questions historiques de Wesley, ¶ 336.3). Par la grâce, les personnes ordonnées sont formées aux voies de Dieu afin de vivre une vie disciplinée et spirituelle en communion avec tous les fidèles, et dans l'ordination, sont envoyées afin de porter le fruit du sarment sur lequel elles demeurent (Jean 15:5).

Dans le cadre de l'église universelle, l'Église Méthodiste Unie partage une vie sacramentelle avec les autres communions et expressions du corps du Christ, reconnaissant mutuellement l'œuvre de Dieu dans le baptême, et la présence du Christ dans la Sainte Communion par le biais des ministères des uns et des autres. De même, les ordres du ministère au sein de l'Église Méthodiste Unie sont reconnaissables sur le plan œcuménique, avec des rôles distinctifs pour les diacres, pasteurs et évêques, ce qui constitue une valeur importante dans nos relations œcuméniques et nos accords de ministère mutuels, comprenant ceux qui honorent et reconnaissent que nous sommes en totale communion. Sur le plan œcuménique, les personnes ordonnées jouent le rôle d'ambassadeurs qui représentent « l'initiative divine et expriment la connexion de la communauté locale avec les autres communautés locales de l'église universelle » (*Baptême, Eucharistie et Ministère [BEM]*, « Eucharistie » 29). Ce qui nous lie au niveau œcuménique nous unit également dans la mission d'envoi et de témoignage dont les expressions peuvent varier, mais dont la vie sacramentelle est unifiée par l'Esprit à l'œuvre par le biais de notre ministère apostolique commun.

### ***L'ordination habilite les membres du clergé à représenter l'initiative divine à l'œuvre au sein de la communauté par la vie du Ministère apostolique***

Être apostolique signifie être relié par la foi et l'histoire au témoignage des Apôtres. Le témoignage apostolique de l'église se situe donc dans la continuité de la bonne parole de Dieu révélée dans la personne et de la présence de Jésus le Christ (Marc 1:15) et est donnée à connaître par la puissance de l'Esprit Saint à l'œuvre par l'intermédiaire des personnes que le Christ a formées, équipées et envoyées afin d'être ses témoins » dans Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux confins de la terre » (Actes 1:8). Suivant la trajectoire des ministères des apôtres, le témoignage apostolique de l'église est résolument missionnaire. L'église elle-même est une communauté envoyée sur la route, appelée à « faire des disciples de Jésus Christ pour la transformation du monde » (*Règlement de l'Église* 2016, ¶ 120). Comme le formule *Sent in Love (SIL)* :

Préserver le caractère apostolique de l'église exige qu'une préoccupation de continuité dans les aspects fondamentaux de la foi et de la pratique soit associée à une préoccupation équivalente du point de vue missionnaire tourné sur l'extérieur. De ce point de vue, nous sommes conscients qu'aller à la rencontre du monde avec l'évangile appelle

l'église à une réforme et à un renouvellement continu de sa vie, une « innovation dans la tradition » qui permet à l'église d'exprimer de manières nouvelles la vérité porteuse de vie de l'évangile alors que les fidèles rencontrent de nouvelles personnes en de nouveaux lieux (§ 56).

Guidées par l'Esprit Saint, les personnes ordonnées aident l'église à formuler et à incarner le témoignage apostolique de la disponibilité présente du royaume de Dieu, que Jésus annonçait par les relations incarnées et transformatrices et l'engagement missionnaire prophétique et modelant le monde.

Tout comme l'église est appelée hors du monde (le mot grec pour désigner l'église est *ekklesia*, signifiant « être appelé ») pour revêtir la forme d'une vie christique, ainsi les personnes ordonnées sont-elles appelées en dehors de l'église à être formées avec une identité unique au sein du peuple de Dieu. Afin de représenter la bonne nouvelle du Royaume que Jésus a proclamé à l'œuvre dans le monde, les personnes ordonnées sont le signe représentant la présence et la promesse persistante du Christ tant dans l'église qu'à travers l'église dans le monde. « Re-présenter » signifie alors présenter de nouveau Jésus Christ dans le monde dans tous les aspects du travail et de la vie d'une personne.

Le travail des laïcs et des membres du clergé ensemble est une expression mutuellement partagée du ministère du Christ pour la vie du monde. Les dons spirituels identifiés dans 1 Corinthiens 12, Romains 12 et Éphésiens 4, sont clairement nommés comme donnés à l'église pour « l'édification du corps de Christ » (Éphésiens 4:12). Ils sont donnés afin d'être formatifs, d'attirer l'église dans une unité de la foi et de la connaissance, de l'inciter à avoir une plus grande maturité exprimée comme « la mesure de la stature parfaite de Christ » (Éphésiens 4:13). D'après le témoignage des écritures, il est clair que les dons spirituels, comprenant la proclamation, l'évangélisme, la prophétie, l'enseignement, l'exhortation, la générosité et le leadership sont donnés aux laïcs, au peuple de Dieu. Tout membre du corps peut donc partager dans la prédication, l'enseignement, le leadership et la conduite de la vie de l'église et chaque membre a une part à jouer dans la vie sacramentelle de l'église. Alors que les tâches du ministère sont partagées et ne sont pas exercées exclusivement par les personnes ordonnées, les membres du clergé ordonné dirigent ces ministères de manière représentative.

De l'intérieur de ce ministère général de tous les croyants, Dieu appelle, et l'église autorise certaines personnes pour la tâche de ministère représentatif. . . . Ceux qui exercent un ministère représentatif ont pour vocation d'orienter, former, superviser, accompagner, habiliter et investir du pouvoir en vue du ministère général de l'église. Leur ordination . . . trouve son fondement dans le même baptême qui consacre le sacerdoce général de tous les croyants » (*Par l'eau et l'Esprit*, § 57).

Tout comme un disciple à titre individuel peut représenter le Christ par sa vie quotidienne et son témoignage, ainsi les

personnes ordonnées reçoivent-elles un ministère représentatif distinctif par l'initiative d'amour de Dieu. Les personnes ordonnées s'offrent humblement de servir de point central par lequel le Christ choisit de « se représenter de manières qui révèlent sa grâce à l'œuvre dans la vie des baptisés et qui transforme l'assemblée en son corps, habilitée à représenter son ministère dans le monde. Ce sens de la représentation fait profondément écho à notre théologie de la Table dans *Ce Saint Mystère (CSM)*, « Elle [Sainte Communion] est une re-présentation, et non une répétition, du sacrifice du Christ. . . . Nourris par la grâce des sacrements, nous nous efforçons d'être formés dans l'image du Christ, et de devenir les instruments de la transformation dans le monde » (*CSM*, 8-9).

Après la Résurrection, Jésus a dit à ses disciples « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie », puis il souffla sur eux et dit « Recevez le Saint-Esprit » (Jean 20:21-22). L'autorité apostolique est le fruit de notre participation à la mission du Christ, afin de « faire de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit » (Matthieu 28:19). Les personnes ordonnées reçoivent l'autorité par l'église de représenter le Christ à la Table et sur les Fonts baptismaux, afin d'aider l'église à voir et connaître le Christ qui préside à chaque baptême et repas eucharistique, et qui guide sans relâche l'église dans les ministères de la compassion et de la justice dans le monde. L'autorité conférée par l'église afin d'administrer les sacrements et de diriger l'église dans ses ministères ne doit pas être entendue comme un pouvoir sur quiconque ou toute chose, mais plutôt comme le privilège sacré d'une personne portant le ministère apostolique de guider le peuple de Dieu afin qu'il devienne ce qu'il est par la grâce de Dieu.

***En tant qu'offre sacramentelle, plongeant ses racines dans notre baptême commun et une Table, l'ordination porte le témoignage de la mission de Dieu à l'œuvre dans le monde.***

Ensemble avec la totalité du peuple de Dieu, les personnes ordonnées sont formées par la vie du Christ donnée à connaître à la Table. C'est là que nous « nous offrons avec ferveur et gratitude comme sacrifice sacré et vivant dans l'union avec l'offre du Christ pour nous » et c'est là également que nous prions que le Saint Esprit puisse pleuvoir sur nous, et sur les dons du pain et du vin. « Faites qu'ils soient pour nous le corps et le sang du Christ, afin que nous soyons pour le monde le corps du Christ, racheté par son sang » (*UMH*, 10). Chaque fois que l'assemblée se réunit afin de célébrer l'Eucharistie, nous nous offrons à Dieu avec le Christ et prions pour que le Saint Esprit fasse de nous le corps du Christ et une offre au monde dans lequel nous vivons (*CSM*, 9). Lorsque les pasteurs et diacres ordonnés dirigent la prière des personnes ensemble à la Table, ils représentent ce double mouvement consistant à nous offrir à Dieu, qui nous offre ensuite au monde, personnes transformées qui deviennent les agents de la transformation. Ensemble, les deux ordres dirigent de manière appropriée et utile les personnes au

sein du mouvement eucharistique consistant à se tourner vers Dieu dans le culte et à se tourner vers le monde dans le service.

L'église, transformée par la vie du Christ donnée à connaître dans les sacrements, devient elle-même porteuse de la mission de Dieu à l'œuvre dans le monde. Nous pensons que « la vie de l'Église est un partage dans l'amour du Dieu trinitaire. La mission de l'Église est de communiquer cette possibilité à un monde dévasté par le péché et en mal de rédemption (SIL 17, ¶ 40).

C'est la mission de Dieu dans le monde, qui appelle l'église à incarner et à constituer un instrument transformé de la transformation. Les laïcs et les membres du clergé ensemble constituent le clergé des fidèles qui incarnent cette mission, chacun jouant des rôles distinctifs dans la réalisation de la mission de l'église. Réfléchissant sur les marques de l'église affirmées par le deuxième conseil œcuménique dans la quatrième CE séculaire, *Sent in Love* (¶ 16) identifie quatre convictions concernant l'amour salvateur de Dieu qui donne vie à notre perception de Méthodistes Unis de ce que signifie être l'église sacrée de Dieu dans le monde.

1. L'amour salvateur de Dieu habilite une communauté missionnaire (vocation à être apostolique).
2. L'amour salvateur de Dieu est destiné à tous les peuples (vocation à être catholique).
3. L'amour salvateur de Dieu est transformateur (vocation à être sacré).
4. L'amour salvateur de Dieu crée la communauté (vocation à être unique).

Ce quadruple mouvement nous aide à percevoir la mission de Dieu à travers la confession de l'église et suggère que le travail des membres du clergé et laïcs ensemble peut être perçu dans sa trajectoire. Ainsi, nous pouvons dire que : Le clergé des Méthodistes Unis est appelé à être envoyé afin de diriger l'église pour incarner son témoignage apostolique du règne de Dieu apparaissant dans le monde. Le clergé des Méthodistes Unis est appelé à être inclusif, incitant l'église à accueillir toutes les personnes dans une relation d'amour, transformatrice, avec le Dieu vivant. Le clergé des Méthodistes Unis est appelé à une vie de sainteté personnelle et sociale, à faire des pèlerinages sur un parcours empli de grâce afin d'être rendu parfait et de diriger l'église pour qu'elle devienne un agent plein de grâce de la transformation dans le monde. Le clergé des Méthodistes Unis est appelé dans le cadre d'une communauté d'amour et de pardon à diriger l'église afin d'incarner la prière de Jésus « qu'ils soient un comme nous sommes un » (Jean 17:21-22).

L'ordination porte le témoignage de la mission de Dieu à l'œuvre dans le monde. Les deux ordres du clergé offrent des dons complémentaires et distinctifs qui peuvent aider l'église à incarner la mission du Christ pour la vie du monde de manières qui permettent à l'église d'être transformée alors même qu'elle sert en tant qu'agent de la transformation dans le monde.

L'autorité concédée aux diacres et pasteurs ne doit jamais

être exercée comme « un pouvoir » sur toute personne ou chose. Elle est toujours détenue en commun avec l'église. Tout au long de son ministère, et expressément lors de la Cène, Jésus a adopté la posture d'une personne qui sert (Luc 22:27) lavant les pieds de ses disciples et présentant un exemple de service (Jean 13:15) pour eux et pour nous. Lors de l'ordination, les diacres et pasteurs se voient donner un joug d'obéissance, représenté par l'étole, qui identifie leurs ministères en tant que ministères de service. Le service, bien qu'étant une posture assumée par tous les disciples de Jésus Christ, est exprimé de manière distinctive par les personnes ordonnées conformément à la règle de vie qui régit leurs ministères en tant que pasteurs ou diacres. Le service ne peut donc pas être une fonction de l'un ou l'autre ordre de ministère mais représente plutôt une posture par laquelle la personne ordonnée exerce son leadership en relation avec le *laos*, le peuple de Dieu, habilitant l'église à accomplir la mission du Christ dans le monde.

### III. L'action de l'ordination

L'objectif de la mission chrétienne est la formation d'un caractère christique, utilisant toute l'énergie et la puissance d'une personne afin de servir la volonté de Dieu et porte sur la mission du Christ sur terre. Par la pratique des disciplines spirituelles et en étant modelées par les moyens de grâce, les personnes baptisées apprennent à faire confiance aux voies du Seigneur. Cette formation aux voies de Dieu est critique pour les personnes appelées à l'ordination qui se consacrent délibérément à l'œuvre de Dieu dans et à travers l'église.

Par l'intermédiaire de l'ordination, le Saint Esprit habilite, et l'église autorise. Ces mouvements complémentaires sont personnifiés dans la liturgie. L'ordination s'accompagne de deux signes/actes. Dans le premier, l'évêque pose les mains sur la tête de l'ordinand et prie « Dieu tout puissant, déverse sur *Nom* l'Esprit Saint pour le mandat et l'œuvre d'un [diacre/pasteur] dans la sainte église du Christ » (*Ordinal*, 25, 28). Par cette action et à travers ces mots, nous avons confiance dans le fait que l'Esprit Saint qui a formé, modelé et équipé le candidat, agit désormais par l'intermédiaire de l'évêque dans la compagnie des fidèles. En posant les mains sur la tête de l'ordinand, l'évêque participe à la tradition apostolique transmise à travers des générations de dirigeants ecclésiastiques (2 Timothée 1:6). La pratique de l'imposition des mains sur la tête de la personne ordonnée est un ancien témoignage qui est compris pour porter un don qui habilite la personne ordonnée. Elle constitue donc une part essentielle de l'acte de prière dans l'ordination (*Ordinal*, 9).

Le deuxième signe-acte du service de l'ordination est l'imposition des mains de l'évêque sur les mains de l'ordinand. Dans ce deuxième signe-acte, l'église autorise la personne nouvellement ordonnée à « prendre l'autorité » en tant que diacre ou pasteur. Alors que le premier signe-acte (l'imposition des mains de l'évêque sur la tête) montre l'œuvre de l'Esprit Saint dans l'ordination, le deuxième signe-acte (imposition des mains sur celles de la personne ordonnée) constitue quant à elle un acte de l'église, autorisant la personne

nouvellement ordonnée à réaliser son travail parmi les personnes (*Ordinal*, 8). En tant que telle, l'ordination

confère un nouveau rôle dans la vie de l'église ainsi qu'une autorité pour le leadership sous des formes de ministère spécifiques. Le nouveau rôle . . . est proclamé par rapport à Christ et son appel au leadership et au service parmi les baptisés pour la vie du monde. L'autorité donnée est exercée en relation avec les mystères de l'évangile et la mission de l'église dans le monde. (*Ordinal*, 7)

### ***L'ordination initie une personne dans un ordre***

Alors que les personnes ordonnées reçoivent un nouveau rôle dans la vie de l'église, elles sont également initiées à une manière d'être spécifique, partagée par une communauté responsable, connue sous le nom de « l'ordre » au sein duquel elles sont ordonnées.

Le signe d'ordination . . . comme le baptême, doit être compris non pas comme l'obtention d'un diplôme, mais comme une *initiation* au mode de vie de l'ordre dans lequel les ordinands sont ordonnés. Ce mode de vie est régi par les vœux qui accompagnent chaque mandat d'ordination. Ces vœux, à leur tour, précisent comment ces ministres réservés, ainsi que frères et sœurs dans leur ordre, sont convoqués et tenus responsables de vivre leur vocation baptismale dans la vie de l'église pour le salut du monde. (*Ordinal*, 6-7)

L'*Ordinal* décrit les ministères des diacres et pasteurs comme une « règle de vie et de travail ». Cette règle de vie sert de prisme qui encadre la manière dont les personnes ordonnées dans chaque ordre perçoivent et envisagent le ministère au sein de l'église et dans le monde.

Une fois initiées à une vie de ministère particulière, « les personnes ordonnées s'engagent à vivre consciemment l'ensemble de l'évangile et à le proclamer pour que le monde puisse être sauvé » (*Règlement de l'Église* 2016, ¶ 303.1). Par conséquent, l'ordination dans le même ordre ou un ordre équivalent ne peut pas être répétée (2016 *Règlement de l'Église*, ¶ 303.5), et « ceux qui entrent dans celui-ci consacrent leur vie entière aux disciplines personnelles et spirituelles qu'il exige » (*Règlement de l'Église* 2016, ¶ 303.3). Être ordonné signifie être formé à une nouvelle identité, en consacrant sa vie entière à servir le Christ et son royaume par le biais d'une relation particulière avec l'église, reconnue à travers les ordres de ministère. Les diacres et pasteurs ordonnés, assument donc une responsabilité significative pour la formation continue et la responsabilité mutuelle.

### ***L'ordre des diacres***

Lors de l'ordination, les diacres reçoivent l'autorité par l'église de « proclamer la Parole de Dieu et de diriger le peuple de Dieu dans des ministères de compassion et de justice » (*Ordinal*, 25). Les ministères des diacres jouent le rôle de passerelles reliant l'église au monde et le monde à l'église. Le mandat ainsi que le travail d'un diacre sont décrits de cette manière dans l'examen des candidats à l'ordination par l'évêque :

Un diacre est appelé à partager dans le ministère de servitude du Christ, à relier la vie de la communauté à son service dans le monde, à guider les autres dans la vie de disciple du Christ, à nourrir les disciples pour le témoignage et le service, à diriger dans le culte, à enseigner et proclamer la Parole de Dieu, à aider les pasteurs et pasteurs locaux désignés lors du Saint Baptême et de la Sainte Communion, [2] à interpréter auprès de l'église, les blessures et les espoirs du monde, servir toutes les personnes, en particulier, les pauvres, les malades, et les opprimés, et diriger le peuple du Christ dans les ministères de compassion et de justice, libération et réconciliation, notamment face aux difficultés et au sacrifice personnel. Telle est la règle de vie et de l'œuvre d'un diacre. (*Ordinal*, 23-24)

Sur le plan biblique, l'ordre des diacres apparaît dans les Actes chapitre 6 pour répondre à un besoin exprimé de ministères de compassion et de justice, prenant soin des personnes dans le besoin, et aidant les marginalisés à bénéficier de l'adoption complète de la communauté chrétienne. Sept hommes ont été identifiés et appelés, dont Étienne. Ils étaient dits être des hommes « de qui l'on rende un bon témoignage, qui soient pleins d'Esprit-Saint et de sagesse » (Actes 6:3). Ils les présentèrent aux Apôtres « qui, après avoir prié, leur imposèrent les mains » (Actes 6:6), les ordonnant ainsi au mandat et au travail de diacre. Dans les Actes 7, Étienne porte le témoignage de l'œuvre de l'Esprit Saint en dehors des canaux attendus, incarnant le rôle du diacre positionné à la limite de la communauté des fidèles, et, par la recherche fidèle des écritures, l'appelant à trouver son témoignage élargi en relation avec le monde environnant. Son témoignage fidèle représentait l'amour du Christ en paroles et en actes et est un rappel de la vulnérabilité de ceux qui sont appelés à servir.

Les diacres sont ordonnés aux ministères de la Parole, de la Compassion et de la Justice. Partagé en commun avec les pasteurs, le ministère de la Parole comprend la proclamation et l'enseignement fidèles de la Parole, d'une manière qui permet à l'église de sensibiliser le monde, avec un cœur de compassion et une aspiration prophétique à l'avènement de la Justice de Dieu. Avec une passion wesleyenne pour la sainteté sociale, les diacres aident l'église à aimer le monde avec

2. Compte tenu de la théologie évoquée dans ce document et de la recommandation d'opérer un retour vers la norme wesleyenne et œcuménique qui associe l'autorité sacramentelle à l'ordination, nous estimons que l'*Ordinal* nécessiterait une révision. Notre théologie, telle que stipulée ci-dessous, donne également aux diacres une marge de manœuvre afin de partager une autorité sacramentelle complète avec les pasteurs.

le cœur compatissant de Jésus et à affronter les puissances de ce monde de manière à porter « une bonne nouvelle aux pauvres ; . . . proclamer aux captifs la délivrance, Et aux aveugles le recouvrement de la vue. Pour renvoyer libres les opprimés » (Luc 4:18-19 ; voir Esaïe 61:1). Les diacres représentent l'œuvre du Christ parmi les marginalisés et ils dirigent l'église dans les ministères qui cultivent la vie du Royaume.

En grec, *diakonos* désigne le rôle d'un serviteur de table, une personne qui met la table et fait de la place pour tous à cette table. Bien que distinct de celui du pasteur, le rôle du diacre est donc sacramentel. La pratique actuelle des diacres aidant les pasteurs dans l'administration des sacrements comprend l'extension de la vie sacramentelle de l'église, ménageant un espace pour tous, particulièrement les pauvres et les marginalisés, dont ceux qui se présentent eux-mêmes, dans d'autres cadres que l'assemblée régulière de l'église. Notre compréhension théologique crée un espace pour les diacres, en vertu de leur ordination, afin d'administrer les sacrements.

### **L'ordre des pasteurs**

Lors de l'ordination, les pasteurs reçoivent l'autorité de « prêcher la Parole de Dieu, d'administrer les Saints Sacrements, et de conduire la vie de l'église » (*Ordinal*, 28). Le ministère des pasteurs se situe dans la continuité de la tradition apostolique. Le mandat ainsi que le travail d'un pasteur sont décrits de cette manière dans l'examen des candidats à l'ordination par l'évêque :

Un pasteur est appelé à partager le ministère du Christ et de l'ensemble de l'église : prêcher et enseigner la Parole de Dieu et administrer fidèlement les sacrements du Saint Baptême et de la Sainte Communion ; guider le peuple de Dieu dans le culte et la prière ; guider les personnes dans la foi dans Jésus Christ ; exercer une surveillance pastorale, afin d'ordonner la vie de la congrégation et la connexion, de conseiller les personnes confuses, et de déclarer le pardon des péchés ; diriger le peuple de Dieu dans l'obéissance à la mission du Christ dans le monde ; rechercher la justice, la paix et la liberté pour toutes les personnes ; et assumer une place responsable dans le gouvernement de l'église et au service au sein de et à la communauté. Telle est la règle de vie et de l'œuvre d'un pasteur. (*Ordinal*, 26)

Dès le tout début, Jésus a appelé, équipé et envoyé des disciples afin de porter le témoignage de la vie du royaume qu'il avait proclamé (Matthieu 10:1-8). En tant que témoins de la vie et de la résurrection du Seigneur (Actes 1:21-26), les Apôtres (signifiant en grec : ceux qui sont envoyés) ont guidé les premiers croyants dans un type de vie partagée particulier, consacrée à l'enseignement, la camaraderie, la fraction du pain ensemble, et la prière (Actes 2:42).

Dans le cadre de son ministère apostolique, Paul a mis en place les églises partout où il s'est rendu, et a désigné des pasteurs (en grec : *presbyteres*) afin de poursuivre les ministères apostoliques des églises en son absence (Actes 14:23). Alors

que les pasteurs par leurs cœurs et leurs vies formaient le cœur et la vie de Jésus Christ, le bon berger (Jean 10:11), les pasteurs rassemblent, guident, équipent et envoient le peuple de Dieu pour incarner la vie du royaume « sur la terre comme au ciel » (Matthieu 6:10). Le ministère des pasteurs est de diriger l'église afin qu'elle devienne davantage à l'image du Christ pour le bien du monde pour la rédemption duquel il est venu au monde et est mort.

Les pasteurs sont ordonnés pour les ministères de la Parole, des Sacrements, et de l'Ordre. Partagé en commun avec les diacres, le ministère de la Parole a historiquement été compris comme un ministère de prédication, proclamant la réalité et la présence du royaume de Dieu, accessible à travers le Christ et son enseignement. Les pasteurs portent la responsabilité d'aider le peuple de Dieu à comprendre et à interpréter la Parole de Dieu d'une manière qui porte le témoignage des vérités éternelles de Dieu révélées dans le Christ via la puissance de l'Esprit Saint à chaque âge et saison. Fort des sacrements servant de pratiques centrales de la foi et de la vie chrétiennes, constituant l'identité des personnes et de l'assemblée en tant que partie du corps du Christ, c'est le pasteur qui assume la responsabilité principale d'aider l'église à incarner sa vie sacramentelle d'une manière qui en fait actuellement un témoin constant de la puissance transformationnelle du Christ. Un élément essentiel du ministère de la conduite de la vie de l'église concerne la création d'un vaste espace afin que l'œuvre de l'Esprit Saint puisse avoir lieu. Dans la conduite de la vie de l'église, le pasteur est chargé de cultiver une vie spirituelle saine parmi les disciples chrétiens concernant la vision d'un royaume permettant à l'église de devenir un agent de la transformation dans le monde.

Dans la tradition des Méthodistes Unis, les évêques ne sont pas ordonnés dans un nouvel ordre, comme c'est le cas dans de nombreuses autres parties de l'église œcuménique. Les évêques Méthodistes Unis sont en effet élus parmi les pasteurs et sont consacrés à une nouvelle expression du ministère de la Parole, du Sacrement et de l'Ordre. Depuis l'époque des Apôtres, les dirigeants sont désignés afin d'exercer une surveillance (en grec *episcopè*) de l'église élargie (1 Timothée 3). L'un des principaux dons offerts par les dirigeants épiscopaux (évêques) est « d'exprimer et de protéger l'unité du corps » (*BEM*, « Ministère », §23). Dans le service de la consécration des évêques, le ministère de l'évêque récemment élu est élevé de cette manière : « Vous êtes appelé à protéger la foi, à rechercher l'unité, et à exercer la discipline de l'ensemble de l'église ; et à superviser et soutenir la vie, l'œuvre et la mission de l'église dans le monde entier » (*Ordinal*, 59).

### **IV. La nature du ministère ordonné : Appelé, équipé, formé, envoyé**

Les ministres ordonnés sont des personnes qui répondent à l'appel de Dieu et de l'église et entrent dans la vocation qui exige le renforcement et l'épreuve de leurs dons naturels et spirituels, connaissances et compétences pour le travail

particulier du ministère ordonné, une formation de leur identité et personnalité chrétienne, et leur volonté d'être envoyés en mission dans et vers le monde. Les ministres ordonnés sont appelés, équipés, formés et envoyés.

### *Appelé dans un ministère ordonné*

Le mot latin *vocare* signifie « appeler » ou « convoquer ». Une vocation est donc une forme de travail pour lequel une personne a perçu un appel de Dieu que l'on se sent obligé ou guidé à satisfaire. Un appel est une disposition intérieure qui fait attention à l'œuvre de l'Esprit Saint dans la vie d'une personne. L'appel du baptisé dans le ministère général attire une personne dans une compréhension et une pratique distinctives de la vie, par le témoignage et le service, qui sont formées par un engagement constant à aimer Dieu, à imiter Jésus, et à vivre sa vie constituée par les dons reçus par l'intermédiaire de l'évangile.

L'appel de Dieu à un ministère ordonné est, avant tout, un appel intérieur qui affirme que la personne est motivée par l'Esprit Saint à proclamer l'évangile et à diriger les communautés de fidèles dans l'ensemble du ministère de l'église. Il n'existe pas de manière unique dont Dieu appelle une personne à un ministère ordonné. Chaque personne qui reçoit un appel à un ministère ordonné entendra ou vivra différemment l'affirmation et l'invitation de Dieu. Selon Wesley, cet appel de Dieu est confirmé par des « marques » qui démontrent l'amour ressenti pour Dieu, les dons et la grâce pour l'œuvre du ministère, et la preuve du succès dans la vie des personnes auprès desquelles elles exercent leur ministère (John Wesley, *Discours au clergé*, 1756).

Ensuite, l'appel de l'église est un appel extérieur qui confirme l'appel intérieur à la tradition dans laquelle la personne cherche à vivre l'appel intérieur. Pour Wesley, cela avait lieu pendant une période « d'essai » d'au moins un an au cours de laquelle le candidat était testé tout en effectuant ses tâches dans un circuit désigné (*Discours au clergé*). Aujourd'hui, la confirmation de l'appel extérieur de l'église se fait via un ensemble d'étapes spécifiques qui permettent à un candidat de comprendre avec une plus grande clarté l'appel au ministère ordonné des Méthodistes Unis. L'appel à un ministère ordonné est un appel au nom de et pour l'ensemble de l'église. C'est pourquoi, de temps à autre, un candidat discernera qu'une autre conférence voire une autre confession peut être la meilleure communauté dans laquelle répondre à cet appel.

Une réponse à un appel n'est que le début du processus d'une vie consistant à s'équiper et à se former, modelé par la réalité de l'ordination dans la vie d'une personne. L'appel peut être un motivateur pour accéder à un ministère ordonné, mais l'équipement et la formation sont les processus qui soutiennent un ministère ordonné dans ce que Wesley décrivait comme un « travail d'amour incessant » (*Discours au clergé*).

### *Équipé par un apprentissage tout au long de la vie*

Comme évoqué plus haut, les dirigeants doués sont tenus d'équiper les « saints » afin de satisfaire l'objectif d'amener

les personnes et les communautés à un stade de foi mature, c'est-à-dire, une vie de disciple mature. Les disciples matures auraient alors, selon les Éphésiens 4:14 (NRSV), la capacité de discerner la « tricherie » et les « machinations trompeuses » de ceux qui les éloigneraient de la voie, et plus important encore, de participer à l'édification du corps dans l'amour.

Wesley et Asbury ont tous deux souligné l'importance d'équiper les prédicateurs et le clergé pour leur travail, comme une priorité fondamentale. Commençant sous forme de liste de livres attribués à finir chaque année, cette pratique a évolué en un Cours d'étude puis en une formation de séminaire. Le postulat de départ sous-jacent des fondateurs du Méthodisme qui s'est maintenu tout au long de notre tradition, est que les membres du clergé nécessitent une compréhension fondamentale du monde dans lequel ils vivent, des écritures, de l'histoire et des traditions de l'église universelle, et des pratiques du ministère. À cette fin, le Cours d'étude et la formation de séminaire actuels proposent le minimum nécessaire pour préparer les personnes à leur vocation de membres du clergé. L'attente ecclésiale est que tous les membres du clergé continuent d'identifier des domaines de progression, satisfaits tout au long de leur engagement en faveur d'un apprentissage tout au long de la vie.

### *Formé par l'intermédiaire d'un ministère*

Dans son *Discours au clergé*, Wesley soulignait l'importance de la « bonne intention » et de la capacité d'aimer Dieu et son prochain de toute son âme et de toutes ses forces dans la mesure où cela « avale [une personne], possède entièrement [une personne], [et] constitue le bonheur suprême [d'une personne] ». Le ministre doit être un « exemple de tous les caractères divins et saints, remplissant le cœur de manière à briller par la vie ». La vie du ministre est supposée être un « travail incessant d'amour ; une voie continue de louange de Dieu et d'aide [des autres] ».

Pour que le cœur reste plein, pour que le ministère reste « un travail incessant d'amour » une personne doit être soutenue par une vie émotionnellement et spirituellement saine. Ce type de soutien exige un processus de formation continu, intentionnel tout au long de la vie. Par conséquent, l'appel d'une personne à la vocation d'être un ministre ordonné est exploré et renforcé, pas seulement pendant l'éducation d'une personne, mais aussi pendant sa formation spirituelle et ecclésiastique. Cette formation intervient pendant les phases de la candidature et de membre provisoire avant l'approbation de l'ordination. Elle exige un nombre significatif d'années car le processus est conçu pour aider les membres du clergé à apprendre les informations nécessaires pour être efficaces dans leurs affectations, et à former leur identité en tant que ministres ordonnés, en affinant leurs pratiques spirituelles personnelle et collective, et en intégrant ce qu'ils ont appris dans la personne qu'ils deviennent.

Un engagement profond et mature en faveur du ministère ne peut être durable sans les consécration parallèles à une vie de connaissances et compétences, foi et caractère en

maturation. Cela comprend un engagement continu en faveur du développement intellectuel et un parcours spirituel profondément personnel et collectif. Tous deux doivent soutenir l'appel d'une personne et son ministère tout au long de sa vie. Cela nécessite un sens de plus en plus complet du lien et de la responsabilité d'une personne avec son ordre et l'église. Cela exige la volonté de se soumettre à long terme à une conscience plus profonde, plus humble de la présence et de la puissance soutenue de l'Esprit Saint et de la grâce de Dieu dans la vie de service missionnaire d'une personne.

### *Envoyé en mission vers l'église et dans le monde*

Dans la mesure où l'église universelle existe afin d'être un agent de la mission apostolique de Dieu dans et vers le monde, les ministres ordonnés des Méthodistes Unis sont, par l'essence même de leur appel, envoyés en mission. Les pasteurs sont envoyés en mission par l'itinérance et dirigent l'église en mission. Les diacres identifient le type et le lieu de leur ministère et sont affectés à des ministères missionnaires qu'ils dirigent tant au sein de l'église que dans le monde. C'est la clé de l'itinérance méthodiste.

Matthieu 28 et 2 Corinthiens forment la base biblique de cette compréhension. Jésus a envoyé les Apôtres avec le mandat de faire de toutes les nations des disciples. Ils se sont rendus dans des parties du monde qu'ils n'avaient jamais connues, avec la responsabilité de créer un espace afin de mettre en place et d'édifier le corps du Christ. Envoyés en tant qu'ambassadeurs de Jésus Christ, les Apôtres ont voyagé à travers toute l'Europe, le Moyen-Orient, et l'Asie du Sud.

Le mouvement des prédicateurs de Wesley a été prêché sur la même base. Ainsi, les prédicateurs de Wesley ont-ils voyagé dans deux directions. D'abord, ils ont été envoyés dans différentes parties de l'Angleterre et de l'Irlande puis réaffectés, presque chaque année, dans de nouveaux lieux. Ensuite, ils voyageaient dans les circuits au sein de la région à laquelle ils avaient été affectés. Dans le Méthodisme américain, le ministre ordonné itinérant était connu comme le « prédicateur itinérant » et l'ordre du pasteur comme « l'ordre missionnaire » dans le *Règlement de l'Église*.

Le système d'itinérance des Méthodistes Unis – consistant à affecter des membres du clergé dotés de dons, grâces et compétences spécifiques dans des églises et ministères avec des besoins missionnaires correspondants – est conçu pour renforcer les possibilités de partage de l'évangile de manières efficaces. Alors que le système a évolué tout au long de notre histoire, il est fondamental, pour un Méthodiste, de comprendre la relation entre la mission apostolique et l'ordination.

## **V. Comment notre histoire peut-elle éclairer notre théologie et politique future**

Bien que ce document cherche à formuler une théologie du ministère ordonné, notre intention est de générer un dialogue beaucoup plus vaste sur la manière de restructurer et de

réaligner nos systèmes de leadership, de manière à améliorer l'efficacité de notre mission. Les modèles de ministère dont nous avons hérité sont nés dans le contexte du vingtième siècle et sont de moins en moins tenables. Nous ne sommes toutefois pas sans espoir. Nous croyons que notre histoire nous offre une feuille de route toute prête pour une renaissance du Méthodisme Uni. Nous pouvons en effet apprendre beaucoup de la capacité d'adaptation historique du mouvement Méthodiste, ce qui peut aider l'église à se réinventer pour l'avenir, en créant de nouvelles structures afin de soutenir les ministères par une innovation ancrée dans la « tradition ».

### *Des ministères apostoliques dirigés par des laïcs*

À son origine, le Méthodisme était largement un mouvement dirigé par les laïcs. La vaste majorité des prédicateurs de Wesley en Grande Bretagne, en Irlande, et dans les colonies américaines était composée de laïcs (y compris plusieurs femmes). Au fil du temps, nous avons évolué et sommes devenus plus dépendants des membres du clergé. Par exemple, la question essentielle que nous semblons toujours poser avec le début d'une nouvelle église est sa viabilité, ce qui signifie, in fine, la capacité à payer un pasteur. Pourquoi la capacité à payer un pasteur est-elle la norme de ce que signifie être une église ? Historiquement, l'église dépendait de pasteurs laïcs pour étendre sa mission ; cependant, le rôle de pasteur laïc a été remplacé par l'idée de « prédicateur laïque avec responsabilité pastorale » dans le *Règlement de l'Église* de 1976. Néanmoins, les pasteurs laïcs existent encore dans le Méthodisme Uni en tant qu'adaptation missionnaire dans les conférences centrales.

- Que pouvons-nous apprendre de notre histoire consistant à envoyer les laïcs afin d'habiter leurs propres ministères incarnationnels ?
- De quelles manières pouvons-nous imaginer un accent renouvelé sur les ministères apostoliques dirigés par les laïcs qui restent dans le réseau et connectés à une église « envoyante » ?
- Quels types de voies pouvons-nous créer afin de soutenir et d'encourager l'expérimentation et l'innovation à l'intérieur comme à l'extérieur des églises locales (apprentissage auprès de partenaires de la foi, comme la Missional Wisdom ou Fresh Expressions) ?
- Quelles sont les meilleures manières pour les personnes ordonnées de soutenir une vie sacramentelle vitale partagée entre une église locale et ses expressions apostoliques ?
- Quels types de processus d'équipement et de formation seraient utiles afin de créer une philosophie et une identité Méthodistes distinctives au sein de ministères apostoliques dirigés par des laïcs fortement contextualisés ?
- Quel type de responsabilité doit-on attendre pour ces initiatives dirigées par des laïcs ?
- Que pouvons-nous apprendre des conférences centrales sur l'équipement et le déploiement de pasteurs laïcs ?

### *Revitalisation des ministères basés sur le circuit*

Les circuits étaient la structure organisationnelle d'origine de Wesley pour l'itinérance. Les circuits étaient en effet parfaitement adaptables aux colonies américaines ainsi qu'aux nouvelles frontières. Les prédicateurs laïcs, puis les membres du clergé ordonnés, étaient affectés à un modèle logique de sites, qui facilitait le déplacement et optimisait l'accès aux sacrements.

- Comment des ministères revitalisés basés sur le circuit pourraient-ils encourager des initiatives missionnaires partagées dans les communautés au sein desquels ils sont constitués ?
- Comment les membres du clergé ordonnés pourraient-ils être déployés afin de servir de manière collaborative avec les circuits afin de magnifier les opportunités de ministère collaboratif entre les églises ?
- Quels modèles économiques pourraient être utilisés pour soutenir les ministères de circuit collaboratifs afin de rendre tout le système plus pérenne ?
- Comment des circuits revitalisés pourraient-ils apporter le sentiment d'une église connexionnelle plus proche de l'expérience de l'église locale ?
- Quelles possibilités pourrait-il y avoir pour quelques églises plus petites de devenir des centres de formation des laïcs wesleyens dirigés par des leaders de classe laïque avec une vie sacramentelle vitale prise en charge par l'intermédiaire du clergé, désignés pour servir la connexion du circuit local ?
- Comment les membres du clergé ordonnés pourraient-ils être affectés à des circuits de manière à assurer une vie sacramentelle vitale pour les églises dirigées par des laïcs ?
- Comment les circuits sont-ils utilisés dans les conférences centrales ?

Les circuits revitalisés au vingt-et-unième siècle pourraient également devenir des centres pour la formation, en cultivant le leadership laïc et clérical.

- Comment les membres du clergé ordonnés affectés à des circuits pourraient-ils servir de mentors et de professeurs en coopération avec des séminaires et Cours d'étude pour la formation et l'équipement des pasteurs étudiants dans le processus d'ordination ?
- Comment les circuits pourraient-ils devenir des communautés de formation, cultivant une conscience partagée du ministère, fondée sur un sentiment d'interdépendance entre les étudiants et le clergé résident en formation ?
- Comment les principes d'apprentissage bénéficient-ils aux personnes dans le processus de formation ?
- Comment les programmes des séminaires et Cours d'étude exploitent-ils ces communautés d'apprentissage de formation dans le cadre de leur enseignement,

en particulier, en relation avec l'équipement des étudiants dans les disciplines du ministère pratique ?

- De quelles manières les membres du clergé doués dans l'enseignement pourraient-ils être équipés de manière à servir de faculté d'extension afin d'animer des communautés d'apprentissage contextuel basées sur le circuit ?
- Comment la formation du clergé dans les circuits affecte-t-elle les conférences centrales ?

### *Accréditation, ordination et l'autorité d'administrer les sacrements*

La pratique d'accréditation pour le ministère a commencé à la fin des années 1600 en Angleterre, lorsque le gouvernement a décidé qu'il avait besoin d'avoir une manière d'approuver ou de rejeter des groupes confessionnels non-conformistes spécifiques (signifiant simplement *pas* l'Église anglicane). Cette innovation a commencé par l'état, et non l'église, et était liée à la capacité de célébrer des mariages au nom de l'état. Aux États-Unis, cette norme a été modifiée de manière à ce que ce soit l'église qui émette une accréditation, que l'état utilise ensuite afin de déterminer qui est admissible à célébrer des mariages. L'idée d'accréditer des membres du clergé au lieu de les ordonner est une innovation du vingtième siècle, avec une disposition extraordinaire adoptée dans le *Règlement de l'Église* de 1939. Ce n'est pas avant 1976 que le statut du « prédicateur laïque avec responsabilité pastorale » a été normalisé, et que les prédicateurs laïques avec responsabilité pastorale ont reçu la responsabilité d'administrer les sacrements dans leurs affectations.

John Wesley n'acceptait pas que des prédicateurs non ordonnés administrent les sacrements, et l'Église anglicane n'approuvait pas les prêtres célébrant la communion en dehors des frontières de l'église. Les prédicateurs laïcs n'ont jamais obtenu la permission de célébrer les sacrements, à la notable exception de Robert Strawbridge, le prédicateur laïc irlandais qui a immigré dans le Maryland. Il semble que nous ayons bâti une politique relativement complexe et alambiquée autour d'une *exception*. Lorsque Wesley a ordonné Whatcoat et Vasey et les a envoyés aux États-Unis avec Thomas Coke, c'était dans le but de rendre les sacrements accessibles en Amérique, où les liens avec l'Église anglicane avaient été coupés. Il convient de noter qu'il n'a pas choisi d'utiliser l'exception de M. Strawbridge comme plan pour rendre les sacrements accessibles. Il a plutôt choisi de rompre le pacte avec l'Église anglicane et de prendre sur lui l'autorité d'ordonner. Pour Wesley, l'autorité sacramentelle appartient aux personnes ordonnées.

- Quelles seraient les implications d'un retour à la norme wesleyenne et œcuménique consistant à conférer l'autorité d'administrer les sacrements lors de l'ordination et non plus par l'accréditation ?
- Comment pourrions-nous reformuler notre compréhension des ministères respectifs des diacres et pasteurs ?

- Quelle est la nature du pacte et de la responsabilité mutuelle au sein d'un ordre ?
- De quelles manières les diacres et pasteurs adoptent-ils des postures distinctives mais néanmoins complémentaires dans la magnification de la vie sacramentelle de l'église ?

### **Restaurer la distinction entre le clergé local et itinérant**

À la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et au début du XIX<sup>ème</sup>, les diacres et pasteurs locaux qui n'étaient pas itinérants étaient ordonnés. Le mot *lieu*, que nous utilisons encore, signifie qu'un membre du clergé a quitté la compagnie des prédicateurs itinérants, mais pourrait encore être affecté à une église. Les pasteurs et diacres locaux ont suivi les mêmes exigences de formation que les pasteurs et diacres itinérants. Ils ont également été supervisés et dirigés par les pasteurs présidents qui étaient toujours des pasteurs itinérants.

La réunification de 1939 a vu le statut continu du diacre local et du pasteur local. Les principales distinctions étaient l'obtention de niveaux d'éducation supérieurs, l'itinérance et le statut de membre dans la conférence annuelle. Les membres du clergé locaux ne se déplaçaient pas et étaient membres de la conférence de district ou trimestrielle. Les membres du clergé itinérants se déplaçaient et étaient membres de la Conférence annuelle. Ce n'est qu'avec la fusion de 1968 que la distinction officielle entre les membres du clergé locaux et itinérants a disparu de l'église. En 1996, bien évidemment, le diacre ordonné a été ajouté comme catégorie de membre du clergé non itinérant. Pour un candidat, la distinction entre le clergé local et itinérant peut être faite comme l'expression de la vocation d'une personne.

De quelle manière la restauration de la distinction entre le clergé local et itinérant peut-elle aider l'église ?

- à se situer dans la continuité de nos racines wesleyennes ?
- à se reconnecter à notre héritage méthodiste ?
- à créer une plus grande continuité avec nos partenaires œcuméniques ?
- à résoudre la dissonance entre notre théologie et notre pratique ?
- à créer une flexibilité accrue dans les conférences centrales et missionnaires ?
- à offrir de meilleures opportunités de ministères à temps partiel ou double vocation ?

### **Questions de transition**

À terme, si l'église souhaite tirer sérieusement les leçons du passé, nous pouvons apprendre de notre histoire et de notre théologie et pouvons anticiper des problèmes de transition significatifs. Parmi eux, nous demanderions à l'église de considérer les aspects suivants :

- Quels types de changement systémique seraient néces-

saires pour faire la transition des « prédicateurs laïcs avec responsabilité pastorale » au « membres du clergé locaux ordonnés » ?

- Quand l'ordination doit-elle avoir lieu ? Qu'est-ce qui serait nécessaire au niveau de l'éducation et de la formation pour le statut de l'ordination « locale » ?
  - MDiv ou équivalent
  - COS avec diplôme supérieur
  - Expérience de formation servant dans un circuit sous la supervision (apprentissage) d'une faculté d'extension
  - Examen et affirmation de la Commission des ministères
  - Comment ces exigences seraient-elles comprises dans les conférences centrales ?
- Quelles seraient les implications pour les programmes des séminaires et Cours d'étude ?
- Comment pouvons-nous encourager au mieux l'éducation séminariste tout en affirmant la valeur du Cours d'étude pour équiper le clergé local ?
- Comment les pasteurs ou diacres locaux se positionnent-ils par rapport à la conférence annuelle ?
  - Le statut de membre associé peut-il être envisageable ? Si oui, comment devrait-il évoluer par rapport à sa forme actuelle ?
  - Comment l'ordination locale pourrait-elle affecter le clergé avec une itinérance limitée ?
- Comment le clergé local pourrait-il servir ?
  - Une église au sein d'un circuit
  - Les ministères entrepreneuriaux avec d'autres modèles de durabilité
  - Partenariats ministériels
  - Ministères à double vocation ou à temps partiel
  - Quelles autres voies pourrions-nous imaginer ?
- Avec de la flexibilité dans les modèles d'affectation et un accent sur les modèles alternatifs de durabilité, quelle sécurité d'affectation serait nécessaire ou bénéfique pour le clergé local ?
- Quel type de processus serait nécessaire pour aider les prédicateurs laïcs avec responsabilité pastorale à faire la transition vers l'ordination ?
- Quel type de calendrier permettrait au mieux cette transition pour les personnes qui choisissent de solliciter l'ordination ?
- Qu'advient-il des personnes qui choisissent de ne pas solliciter l'ordination ou qui se la voient refuser par la Commission des ministères ?
- Comment un tel changement affecterait-il les conférences et districts actuellement dépendants des prédicateurs laïcs accrédités avec responsabilité pastorale ?
  - Un changement dans l'importance des circuits répondrait-il correctement au besoin d'assurer la disponibilité des sacrements ?

- Qu'est-ce qui serait nécessaire pour assurer la durabilité d'un système d'églises de classe wesleyenne dirigées par des laïcs en relation avec un circuit ?
- Comment un tel changement affecterait-il les conférences centrales ?

En ce qui concerne le clergé itinérant, nous poserions les questions suivantes :

- Quelles sont les attentes du clergé itinérant et en quoi diffèrent-elles de celles du clergé local ?
- Quel type de rituel (le cas échéant) devrait accompagner l'élection au statut de membre plénière ?
- Une sécurité d'affectation doit-elle être associée au statut de membre plénier ?
- Doit-on attendre des membres pléniers qu'ils soient totalement itinérants ?
- Quel type de processus transitionnel doit être requis pour le clergé « local » (membre associé) afin de faire la transition au statut de membre plénière, comprenant le statut d'affectation de membre du clergé « itinérant » ?
  - Cours d'étude avancé (pour ceux qui n'ont pas de MDiv ou équivalent)
  - Examen et affirmation par la Commission des ministères
  - Examen historique (questions wesleyennes) par l'évêque
  - Élection par la session du clergé
  - Autres exigences ?
- Comment les processus de résidence peuvent-ils aider dans cette transition ?
  - Quelle est la meilleure approche pour les programmes de résidence ? Doivent-ils se concentrer davantage sur un équipement ou une formation supplémentaire (en plus du séminaire et du Cours d'étude) pour le ministère ?
  - Pour prolonger la métaphore médicale, quels seraient les bénéfices de l'identification d'un clergé « référant » utilisant des modèles d'apprentissage ?
- Une garantie de sécurité d'affectation devrait-elle être donnée au clergé en résidence et recherchant activement un statut de membre plénière ?
- Le clergé itinérant peut-il choisir de servir une affectation « locale » (à savoir à double vocation ou inférieure à un temps complet) tout en restant membre plénière ?
- Dans quelles conditions un membre du clergé ayant le

statut de membre plénier passe-t-il au statut de membre associé pour assumer une affectation « locale » sans effet sur les références d'ordination ?

- Examen de la huitième année
- Examen par les pairs
- Examen de l'épiscopat et du surintendant
- Statut et lieu
- Autres moyens ?
- En quoi une évolution de la compréhension de l'ordination et du statut de membre plénière affecte-t-elle les conférences centrales ?

## VI. Conclusion

Historiquement, les Méthodistes ont donné la priorité au terrain de la mission comme constituant l'élément le plus essentiel pour parvenir à notre politique (manière d'être dans la pratique). Cela a finalement donné lieu aux prédicateurs laïcs non ordonnés qui exercent dans le cadre d'une accréditation, ayant reçu une responsabilité sacramentelle, alors que les diacres ordonnés ne disposent que d'une autorité sacramentelle provisoire. Ce faisant, l'Église Méthodiste Unie s'est éloignée de la tradition apostolique relative à l'autorité sacramentelle. De plus, nous divergeons également de la vision théologique de notre propre fondateur. John Wesley déployait librement des hommes et femmes laïcs afin d'exercer les ministères de prédication, qu'il entendait comme distincts du ministère sacerdotal d'administration des sacrements. Ironiquement, c'est cette conviction extrêmement théologique qui l'a conduit à l'acte exceptionnel de réaliser des ordinations extraordinaires lui-même. Nos questions pour l'église ont cherché à nous aider à défendre le lien entre l'ordination et notre vie sacramentelle tout en remodelant simultanément l'église afin d'honorer la mission de demain.

Dans ce but, parallèlement à la nécessité de réaligner notre politique sur une solide théologie de l'ordination, se pose la question de savoir comment nous réorganisons le travail du ministère pour que l'église fournisse des possibilités flexibles et innovantes de ministère dans un contexte extrêmement complexe, divers et mondial. La puissance de Wesley réside dans sa capacité à créer de nouvelles approches du ministère sans sacrifier ses fortes racines théologiques. Notre espoir est que ce document puisse inspirer un large dialogue sur la manière dont nous pouvons réorganiser notre vie de ministère qui naît de notre héritage et parle efficacement dans le contexte mondial du vingt-et-unième siècle.